

## Taux des cotisations sociales des clercs et employés de notaires - Année 2018

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 12/02/2018
- Dernière mise à jour de la fiche : 12/02/2018

### Taux des cotisations sociales des clercs et employés de notaires

**Année 2018**

Tableaux récapitulatif des charges sociales salariales et patronales applicables au 1er janvier 2018.

Les clercs et employés de notaire relèvent pour les risques maladie, maternité, invalidité, vieillesse et décès d'un régime spécial de sécurité sociale géré par la caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires.

<b>Taux des cotisations au CRPCEN applicables au 1 janvier 2018.</b>		
<b>Cotisations</b>	<b>Taux</b>	
Cotisations CRPCEN	42,83 %	
<b>Répartition</b>	<b>Part patronale</b>	<b>Part sala</b>
Total	29,90 % (dont cotisation du CNSA de 0,30 %)	12,93 %
Assurance maladie, maternité, invalidité, décès et contribution solidarité autonomie (CSA)	13,30 % (dont cotisation du CNSA de 0,30 %)	/
Assurance vieillesse	16,60 %	12,93 %
<b>Cotisations sur les Emoluments et Honoraires</b>		

4 %

Pour les risques accidents du travail et prestations familiales ils relèvent du régime général de sécurité sociale.

<b>Taux des cotisations au régime général au 1 janvier 2018</b>				
	<b>Employeur</b>	<b>Salarié</b>	<b>Total</b>	
Allocations familiales	5,25 % ou 3,45 % (*)	-	5,25 % ou 3,45 % (*)	
Accident du travail	Variable	-	Variable	

(\*) Le taux de cotisations d'allocations familiales est fixé à 3,45 % pour les salariés dont la rémunération n'excède pas 1,6 fois le SMIC sur l'année jusqu'au 31 mars 2016, pour les salariés dont la rémunération n'excède pas 3,5 fois le SMIC sur l'année à partir du 1er avril 2016 ; le taux est fixé à 5,25 % sur la rémunération totale si ce seuil est dépassé.

Valeur du point notarial au 1er octobre 2017 : 13,50 € pour 35 heures.

**Sources :**

- Décret n° 2017-1891 du 30 décembre 2017 relatif au taux des cotisations d'assurance maladie du régime général et de divers régimes de sécurité sociale [www.crpcen.fr](http://www.crpcen.fr)
- [www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)